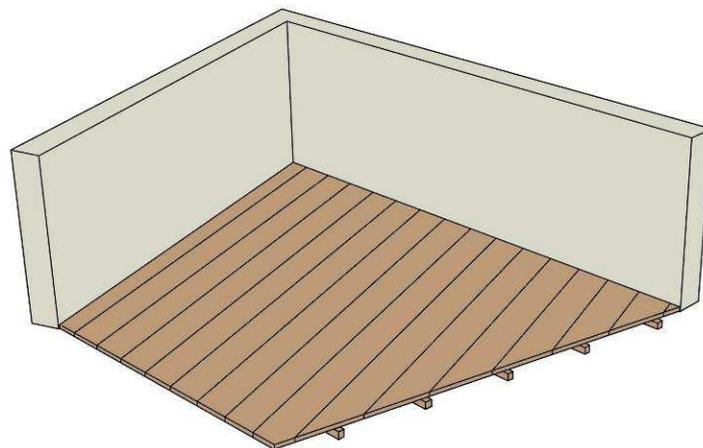


# Valorisation des solutions bois pour la réhabilitation des bâtiments

## Certifications et marques de qualité

*Revêtements de sol*



23/06/2017

# SOMMAIRE

1.	PEFC .....	3
2.	FSC.....	3
3.	Origine France Garantie .....	3
4.	Certification NF Parquets .....	3
5.	Charte environnementale du bois .....	4
6.	Parquet de France.....	4

La certification est une démarche volontaire d'une entreprise introduisant une tierce partie qui vient vérifier la qualité par rapport à un référentiel.

Certains produits peuvent faire l'objet d'une certification :

#### 1. PEFC

Apposée sur un produit à base de bois, la marque PEFC atteste que le propriétaire forestier qui a cultivé le bois et que toutes les entreprises qui ont récolté et transformé ce bois ont mis en œuvre les pratiques de gestion forestière durable PEFC.

**Elle garantit le respect de standards écologiques, économiques, sociaux et éthiques dans la mise en œuvre de ces pratiques.**

#### 2. FSC

FSC a pour objectif de promouvoir la gestion responsable des forêts mondiales. C'est à dire une gestion écologiquement appropriée, socialement bénéfique et économiquement viable, permettant de répondre aux besoins des générations actuelles et futures.

#### 3. Origine France Garantie

Le label, simple et compréhensible par tous, est le résultat d'une démarche collective d'acteurs qui souhaitent œuvrer ensemble à la promotion du « **produire en France** » et à la valorisation des savoir-faire industriels et artisanaux.

L'association **Pro France** qui assure la promotion d'**Origine France Garantie** est composée de chefs d'entreprise soutenant cette démarche. Son objectif est de :

- Donner une information claire et précise au consommateur sur l'origine française des produits
- Faire connaître les entreprises qui fabriquent en France

Le Label Origine France Garantie se singularise des autres mentions telles que « **made in France** », « **conçu en France** », « **Fabriqué en France** »... qui sont auto-déclaratives et trop lâches.

**Origine France Garantie est l'unique label qui certifie l'origine française d'un produit.** Il est, transversal (tout secteur confondu) et incontestable (la certification, obligatoire, est réalisée par un organisme certificateur indépendant).

Le label **Origine France Garantie** assure aux consommateurs la traçabilité du produit en donnant une indication de provenance claire et objective.

L'obtention du label se fait sur deux critères cumulatifs que les entreprises doivent nécessairement satisfaire pour l'obtenir :

- Entre 50% et 100% du prix de revient unitaire est français
- Le produit prend ses caractéristiques essentielles en France

#### 4. Certification NF Parquets

La Marque NF a pour but de mettre à la disposition des Maîtres d'œuvre et des Entrepreneurs des parquets, lambris et/ou plinthes conformes aux normes en vigueur et aux prescriptions techniques de la Marque, devant donner satisfaction à l'usage.

### 5. Charte environnementale du bois

En écho aux préoccupations exprimées par certaines ONG et conscient de l'évolution de notre environnement sociétal, Le Commerce du Bois (LCB) a souhaité poursuivre et formaliser ses engagements vis-à-vis de la gestion durable des forêts, en élaborant une charte environnementale de l'achat et de la vente de bois. Cette charte a pour objectifs d'affirmer la volonté de ses membres d'agir dans le sens d'une prise en compte accrue de l'environnement dans les activités de distribution spécialisée mais aussi d'inviter les partenaires - fournisseurs, clients ou collaborateurs - à les soutenir en devenant acteurs - relais de la démarche.

### 6. Parquet de France

Parquet français est une marque collective. Cette marque est le résultat d'une démarche volontaire des fabricants de parquets réunis sous l'égide de l'Union Française des Fabricants et Entrepreneurs de Parquets (UFFEP) qui visent à apporter au consommateur des garanties de qualité, propres aux parquets fabriqués en France. Cette démarche va de pair avec un certain nombre de conditions imposées aux industriels titulaires de la marque.

Soutenu par :



avec le soutien du  
**CODIFAB**  
comité professionnel de développement  
des industries françaises de l'aménagement et du bois.



Les opérateurs :

